



Navigation du :

Responsable sortie

Référence sortie

Cotisation	Droit d'embarquement
<a href="https://www.payasso.fr/hcc/adherer">https://www.payasso.fr/hcc/adherer</a>	<a href="https://www.payasso.fr">https://www.payasso.fr</a>
	

<b>Boug'Ness</b>	NOM	Prénom	Montant	Montant
Chef de bord				
Équipier 1				
Équipier 2				
Équipier 3				
Équipier 4				
Équipier 5				
Équipier 6				
Équipier 7				

<b>Port Lavigne</b>	NOM	Prénom	Montant	Montant
Chef de bord				
Équipier 1				
Équipier 2				
Équipier 3				
Équipier 4				
Équipier 5				
Équipier 6				
Équipier 7				

<b>Houba Houba</b>	NOM	Prénom	Montant	Montant
Chef de bord				
Équipier 1				
Équipier 2				
Équipier 3				
Équipier 4				
Équipier 5				
Équipier 6				
Équipier 7				

<b>Rieuse</b>	NOM	Prénom	Montant	Montant
Chef de bord				
Équipier 1				
Équipier 2				
Équipier 3				
Équipier 4				
Équipier 5				

<b>Sardine</b>	NOM	Prénom	Montant	Montant
Chef de bord				
Équipier 1				
Équipier 2				
Équipier 3				
Équipier 4				
Équipier 5				
			- €	- €

- 1 Le responsable de la sortie renseigne les dates de la sortie, les noms et prénoms des équipiers et le montant à payer
- 2 Le responsable de la sortie renseigne la référence de la sortie qui est indiquée sur le calendrier VA
- 3 Si un équipier n'a pas payé sa cotisation, il le fait en scannant le QR code "cotisation". Il reçoit un accusé de réception de paiement dans sa boîte mail. Si le paiement a échoué, il reçoit un avis de non paiement.
- 4 Si un équipier n'a pas de carte bancaire, il scanne le QR code, renseigne les différents champs et demande à un autre équipier de payer en son nom qu'il remboursera ensuite
- 5 Le responsable de la sortie encaisse personnellement les droits d'embarquement de chaque équipier
- 6 Le responsable de la sortie scanne le QR code "droits d'embarquement" et règle l'ensemble des journées de navigations des équipiers
- 7 Le responsable de la sortie envoie par mail à [tresorerie@bouguenais-contrecourants.org](mailto:tresorerie@bouguenais-contrecourants.org) ce bordereau renseigné dans les 5 jours qui suivent la sor

